

## Compte-rendu de la réunion de parents du 16 septembre 2016

Le fonctionnement de la classe :

- **Le travail en groupe** sera prépondérant, pour développer l'entraide et la coopération. Le travail collectif sera toujours précédé d'une phase de recherche individuelle. Cela bénéficie aux élèves en difficulté, qui ne se retrouvent pas seuls devant les exercices, mais aussi aux meilleurs, qui expliquent aux autres, et doivent pour cela structurer leur pensée pour verbaliser leur démarche.

- Les évaluations se feront selon le principe du « **contrat de confiance** », **en lien avec le site Web de l'école**, sur lequel je préciserai le contenu des évaluations à venir. Les enfants auront tout intérêt à consulter le site pour se préparer. Je mets également dans la rubrique « devoirs » des **ressources** pour réviser ou mieux comprendre, sous forme de courtes vidéos.

Vos enfants sont normalement capables de faire leurs devoirs seuls. Mais vous devez leur montrer que vous vous intéressez à leur scolarité, en consultant par exemple le site Web avec eux.

- Nous avons un projet commun avec une classe de CM2 de J. Moulin et une classe de 6<sup>ème</sup> : **l'odyssée culturelle**, selon le dispositif de Serge Boimare. Cela consiste en un apport culturel, par la lecture par l'enseignante de textes fondamentaux (mythologie, contes et légendes, littérature classique...). La lecture est suivie d'une reformulation par les élèves, pour s'assurer de la compréhension de tous, et d'un débat sur une question qui émerge de la lecture. La séance s'achève par une synthèse individuelle écrite par chacun dans un cahier dédié.

Le dispositif aura lieu 3 fois par semaine, et une fois par mois à l'école Jean Moulin, en commun avec les 2 autres classes. Il s'inscrit parfaitement dans les nouveaux programmes qui demandent de renforcer le langage oral et insistent sur la capacité à débattre.

- En **lecture**, deux supports supplémentaires viennent compléter le dispositif Boimare :

**La méthode « Lector et Lectrix »**, qui renforce la capacité imageante. Cet enseignement permet un apprentissage explicite de la lecture, à partir de petits textes qui se complexifient au fur et à mesure : on explique aux enfants les procédures à mettre en place pour bien lire.

**Littérature** : un livre (BD, roman ou autre), dont la lecture sera faite à la maison. En classe, nous reformulerons pour nous assurer de la compréhension, et nous nous appuyerons sur le passage lu pour des activités décrochées en étude de la langue.

- **En Éducation physique et sportive**, nous ferons 3 séances par semaine au 1<sup>er</sup> semestre : une séance de sports collectifs gérée par les enfants, une séance de courses (endurance, vitesse, relais) et une séance de jeux sportifs visant à développer l'empathie. Ces activités auront lieu à l'école.

Au 2<sup>ème</sup> semestre, nous ferons du roller avec Joëlle, devant le gymnase.

- Dans le cadre du **lien CM2 – 6<sup>ème</sup>** nous irons au moins deux fois au collège, pour un travail au CDI pendant la semaine de la presse (mars 2017), et pour un rallye de calcul mental (calcul@tice) avec une classe de 6<sup>ème</sup> dans la salle informatique.

L'emploi du temps du 1<sup>er</sup> semestre est disponible sur le site Web.

Les nouveaux programmes sont consultables sur Internet :

<http://www.education.gouv.fr/pid24307/les-programmes-de-l-ecole-elementaire.html>

- Nous participons à la « Météo des écoles » : vous pouvez consulter le site

<http://metodesecoles.org/>

Divers :

**- Indispensable : les élèves doivent posséder la carte de la médiathèque.**

- Je vous demande de consulter le cahier de correspondance plusieurs fois par semaine, et de signer tous les mots lus.

- Les **absences** doivent être signalées par téléphone avant 8h30, en laissant un message sur le répondeur de l'école, puis justifiées par un mot écrit dans le cahier de correspondance. Au-delà de 4 demi-journées d'**absences** non justifiées, la directrice est tenue d'en informer l'inspection.

- Aucun médicament ne doit être laissé aux enfants. En cas de traitement, un PAI doit être rédigé.

- Pensez, si vous ne l'avez pas encore fait, à la coopérative (12 € / enfant) qui nous permet de mener à bien des projets. L'argent nous permettra notamment d'aller au cinéma (cinéalma), d'acheter des plantes, des graines, du terreau... et peut-être de financer une sortie. **La coopérative sera gérée par les enfants, les dépenses décidées ensemble. Je demanderai aux familles qui n'ont pas participé de régler la part de leur enfant lors des sorties et activités.**

- Si vous souhaitez me rencontrer, vous pouvez prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance en me laissant vos disponibilités.

- Adresse mail de la classe : **classe35.eluard @laposte.net**